

| COMMUNE DE CHANDAI | | | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL | | |
|---|----------|---------|--|--|--|
| REPUBLIQUE FRANCAISE | | | | | |
| DEPARTEMENT DE L'ORNE | | | L'an deux mil quinze, le 13 novembre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. | | |
| Nombre de Conseillers | | | Etaients Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdaléna LIVET, M. Guy BOUILLAUT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON, M. Kévin BINAGOT. | | |
| En exercice | Présents | Votants | | | |
| 15 | 11 | 11 | Absents : M. Thierry LESOURD, Mme Virginie VANNIER, M. Cyril CRESPIN | | |
| Date de Convocation | | | M. Christophe MOITEAUX a été désigné en qualité de secrétaire de séance. | | |
| 06 novembre 2015 | | | Observations : Mme Martine YVON est arrivée à 20H40 et n'a pas pris part aux délibérations 2015/52 et 2015/53, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE a quitté la salle à 22H25 et n'a pas pris part aux délibérations 2015/59, 2015/60 et 2015/61. | | |
| Délibération N° 2015/61 | | | Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale Et Clôture du budget annexe 326 dénommé « CCAS » | | |
| Affichée le 20 novembre 2015 | | | | | |
| <p>Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur Le Directeur Départemental des Finances Publiques de L'Orne, du 03 novembre 2015, faisant état, pour les communes disposant d'une population inférieure à 1500 habitants, d'une possibilité de dissolution du centre communal d'action sociale en tant qu'institution administrative autonome, conformément à l'article 79 de la loi portant nouvelle organisation de la République dite loi NOTRÉ qui a été promulguée le 07 août 2015.</p> <p>Monsieur Le Maire rappelle que la compétence CCAS est, depuis quelques années détenue par le CIAS « Centre Intercommunal d'Action Sociale » de l'Aigle (Orne) et que le budget annexe de la commune de Chandai 326 « CCAS » est en sommeil depuis ce transfert de compétence puisqu'il était, jusqu'à présent, interdit de procéder à sa clôture.</p> <p>Monsieur Le Maire propose la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale et la clôture de ce budget annexe 326 dénommé « CCAS » représentant 36,70 € de résultats cumulés. Il demande, au Conseil Municipal, de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal, Considérant la possibilité de clôture offerte avec la Loi NOTRÉ, Considérant qu'aucune opération budgétaire n'a eu lieu en 2015 et que les résultats cumulés sont non nuls, soit trente-six euros et soixante-dix centimes,</p> <p>- Décide la mise en œuvre de cette disposition de dissolution du Centre Communal d'Action Sociale et de clôture de ce budget annexe 326 dénommé « CCAS », dès le 1^{er} janvier 2016, tel que proposé dans le courrier de Monsieur Le Directeur Départemental des Finances Publiques de L'Orne,</p> <p>- Prend note que la Trésorerie va solder les résultats du CCAS par opération d'ordre non budgétaire et les réinscrira sur les résultats de la Commune, budget principal 325 (Affectation du solde disponible de 36.70 € qui seront ajoutés à la ligne 002 recettes),</p> <p>- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 20 novembre 2015, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p> | | | | | |

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 20 novembre 2015.

| | | | | | |
|---|-----------|-----------|--|--|--|
| COMMUNE DE CHANDAI | | | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL | | |
| REPUBLIQUE FRANCAISE | | | | | |
| DEPARTEMENT DE L'ORNE | | | <p>L'an deux mil quinze, le 13 novembre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdaléna LIVET, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON, M. Kévin BINAGOT.</p> <p>Absents : M. Thierry LESOURD, Mme Virginie VANNIER, M. Cyril CRESPIN</p> <p>M. Christophe MOITEAUX a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Observations : Mme Martine YVON est arrivée à 20H40 et n'a pas pris part aux délibérations 2015/52 et 2015/53, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE a quitté la salle à 22H25 et n'a pas pris part aux délibérations 2015/59, 2015/60 et 2015/61.</p> | | |
| Nombre de Conseillers | | | | | |
| En exercice | Présents | Votants | | | |
| 15 | 12 | 12 | | | |
| Date de Convocation | | | | | |
| 06 novembre 2015 | | | | | |
| Délibération N° 2015/57 | | | Bons de Noël ou repas pour les anciens | | |
| Affichée le 20 novembre 2015 | | | | | |

Monsieur Le Maire rappelle que les modalités d'attribution de bons de Noël ou de repas pour les Chandéens de 65 ans et plus, ont été modifiés en 2014, proposant aux bénéficiaires de choisir entre un repas de Noël ou deux bons de Noël d'une valeur totale de 26 € à utiliser chez les commerçants de Chandai. Il propose de reconduire l'opération de Noël et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- **Décide d'offrir aux Chandéens et Chandéennes de 65 ans et plus, le cadeau suivant :**
- **un repas de Noël qui aura lieu le samedi 05 décembre 2015, à la salle polyvalente,**
- Ou**
- **Deux bons de Noël, d'une valeur totale de vingt-six euros (le premier bon d'une valeur de 11 €uros, le second d'une valeur de 15 €uros) qui seront à utiliser dans les commerces de Chandai acceptant de participer à l'opération, jusqu'au 31 janvier 2016.**
- **Dit que ces dépenses relatives aux repas et aux bons de Noël seront mandatées à l'imputation 6232 du budget communal principal 325,**
- **Dit que ce repas, sur réservation préalable, sera accessible à toute personne de moins de 65 ans ou hors commune moyennant le prix de 26 € le repas,**
- **Charge Monsieur Le Maire d'encaisser les recettes en règlement du repas de Noël, à l'imputation 758, chapitre 75 du budget communal principal 325,**
- **Dit que cette délibération abroge et remplace la délibération 2014/72,**
- **Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le **20 novembre 2015**,
Le Maire,

Serge GODARD

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **20 novembre 2015**.*

| | | | | | |
|--|-----------|-----------|---|--|--|
| COMMUNE DE CHANDAI | | | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL | | |
| REPUBLIQUE FRANCAISE | | | | | |
| DEPARTEMENT DE L'ORNE | | | L'an deux mil quinze, le 13 novembre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. | | |
| Nombre de Conseillers | | | Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdaléna LIVET, M. Guy BOUILLAUD, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON, M. Kévin BINAGOT. | | |
| En exercice | Présents | Votants | Absents : M. Thierry LESOURD, Mme Virginie VANNIER, M. Cyril CRESPIEN M. Christophe MOITEAUX a été désigné en qualité de secrétaire de séance. | | |
| 15 | 12 | 12 | Observations : Mme Martine YVON est arrivée à 20H40 et n'a pas pris part aux délibérations 2015/52 et 2015/53, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE a quitté la salle à 22H25 et n'a pas pris part aux délibérations 2015/59, 2015/60 et 2015/61. | | |
| Date de Convocation | | | | | |
| 06 novembre 2015 | | | | | |
| Délibération N° 2015/58 | | | Achat de la Grange des Ongliers | | |
| Affichée le 20 novembre 2015 | | | | | |
| | | | | | |
| <p>Monsieur Le Maire rappelle, au Conseil Municipal, la délibération 2015/43 relative à la décision d'achat de la propriété située dans la zone artisanale « Za Les Perchonnières » cadastrée ZB 43 ; ZB 47 portant la dénomination « La Grange des Ongliers » qui permettrait de regrouper l'atelier de l'employé communal, le dépôt du comité des Fêtes, une nouvelle salle polyvalente, des bâtiments ainsi qu'un logement destiné à la location.</p> <p>Cette délibération précisait également les démarches et conditions d'achat comme la négociation du prix, la recherche de devis pour l'aménagement de ce site et la recherche d'offres de crédit.</p> <p>Monsieur Le Maire rappelle qu'au prix de vente, il faut ajouter environ 200 000 € de travaux. Il propose de présenter une offre d'achat aux propriétaires à 240 000 € net vendeur, soit 230 000 € pour l'immobilier et 10 000 € pour les biens mobiliers restés dans la propriété et demande, au Conseil Municipal, de répondre, par vote à bulletin secret, à la question suivante : « Souhaitez-vous que l'on réalise l'achat et les travaux d'aménagement de la Grange des Ongliers ? ». L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les résultats du vote sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Neuf bulletins « pour », un bulletin « contre » et deux bulletins blancs, Le Conseil Municipal décide l'achat et l'aménagement de la Grange des Ongliers. - Le Conseil Municipal Fixe le prix d'achat de la dite propriété à 240 000€ net vendeur, biens mobiliers compris, <p>Monsieur Le Maire propose de faire chiffrer les travaux d'aménagement par un cabinet spécialisé. Il donne lecture d'une lettre de commande « Mission Etude de faisabilité » du 28 10 2015, constituant une mission partielle de maîtrise d'œuvre pour l'étude de l'aménagement de la Grange des Ongliers en salle socioculturelle, conduite conjointement par les entreprises GOUVERNEUR Architecture et Sas MORIN ET PARTENAIRES de l'Aigle, pour un coût de 3 550 € HT soit 4260 € TTC selon la tva en vigueur. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer. L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide de faire réaliser la dite Etude de Faisabilité, - Accepte la lettre de commande du 28 10 2015 telle que présentée pour un montant de 3 550 € HT soit 4260 € TTC. <p>Monsieur Le Maire indique que les fonds propres de la Commune ne seront pas suffisants pour financer ce projet et qu'un prêt bancaire sera nécessaire. Il précise que le montant sera déterminé en fonction du chiffrage des travaux et après déduction des éventuelles subventions. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer. L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prend note qu'une partie du financement se fera sur les fonds propres de la Commune, - Décide, pour le reste du financement, de contracter un prêt bancaire, - Charge Monsieur Le Maire de solliciter toute subvention pour cette opération, - Charge Monsieur Le Maire de rechercher les offres de prêt dès que le chiffrage des travaux et des éventuelles subventions seront connus, <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 20 novembre 2015, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p> | | | | | |

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **20 novembre 2015**.

| | | | | | |
|--|-----------|-----------|--|--|--|
| COMMUNE DE CHANDAI | | | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL | | |
| REPUBLIQUE FRANCAISE | | | | | |
| DEPARTEMENT DE L'ORNE | | | <p>L'an deux mil quinze, le 13 novembre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdaléna LIVET, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON, M. Kévin BINAGOT.</p> <p>Absents : M. Thierry LESOURD, Mme Virginie VANNIER, M. Cyril CRESPIN</p> <p>M. Christophe MOITEAUX a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Observations : Mme Martine YVON est arrivée à 20H40 et n'a pas pris part aux délibérations 2015/52 et 2015/53, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE a quitté la salle à 22H25 et n'a pas pris part aux délibérations 2015/59, 2015/60 et 2015/61.</p> | | |
| Nombre de Conseillers | | | | | |
| En exercice | Présents | Votants | | | |
| 15 | 11 | 11 | | | |
| Date de Convocation | | | | | |
| 06 novembre 2015 | | | | | |
| Délibération N° 2015/60 | | | Clôture du Budget annexe 328 dénommé « Za Les Perchonnières » | | |
| Affichée le 20 novembre 2015 | | | | | |
| <p>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dès 1989, Le Conseil Municipal de l'époque avait émis le souhait de créer une zone artisanale. Au fil des démarches et des délibérations, le budget annexe 328 « Za Les Perchonnières » a vu le jour. Par la suite, il a été procédé à son extension. Cette zone artisanale est aujourd'hui achevée, tous les terrains sont vendus et le prêt bancaire est soldé depuis le 1^{er} avril dernier. Il ajoute que l'ensemble des opérations comptables et budgétaires se rapportant à l'opération ont été passées et décrites dans la comptabilité du budget annexe 328 créé spécifiquement pour cette opération de zone artisanale.</p> <p>Monsieur Le Maire précise qu'après les opérations réelles et les opérations d'ordre passées au titre de l'année 2015, les sections d'investissement et de fonctionnement font bien apparaître, en dépenses comme en recettes, un solde à zéro euro. Il propose alors la clôture de ce budget annexe 328 dénommé « Za Les Perchonnières » et demande, au Conseil Municipal, de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal, Considérant que l'ensemble des opérations comptables et budgétaires se rapportant à l'opération « zone artisanale » ont été passées et décrites dans la comptabilité du budget annexe 328, que tous les terrains sont vendus, et que le prêt est soldé,</p> <p>- Décide la clôture du Budget annexe 328 dénommé « Za Les Perchonnières »,</p> <p>- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 20 novembre 2015, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p> | | | | | |

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **20 novembre 2015**.*

| | | | | | |
|---|-----------|-----------|---|--|--|
| COMMUNE DE CHANDAI | | | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL | | |
| REPUBLIQUE FRANCAISE | | | | | |
| DEPARTEMENT DE L'ORNE | | | <p>L'an deux mil quinze, le 13 novembre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdaléna LIVET, M. Guy BOUILLAUT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON, M. Kévin BINAGOT.</p> <p>Absents : M. Thierry LESOURD, Mme Virginie VANNIER, M. Cyril CRESPIN</p> <p>M. Christophe MOITEAUX a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Observations : Mme Martine YVON est arrivée à 20H40 et n'a pas pris part aux délibérations 2015/52 et 2015/53, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE a quitté la salle à 22H25 et n'a pas pris part aux délibérations 2015/59, 2015/60 et 2015/61.</p> | | |
| Nombre de Conseillers | | | | | |
| En exercice | Présents | Votants | | | |
| 15 | 11 | 11 | | | |
| Date de Convocation | | | | | |
| 06 novembre 2015 | | | | | |
| Délibération N° 2015/59 | | | Indemnités pour le Gardiennage de l'Eglise pour l'année 2015 | | |
| Affichée le 20 novembre 2015 | | | | | |

Monsieur Le Maire donne lecture, au Conseil Municipal, de la circulaire Préfectorale, du 22 mai 2014, relative au montant des indemnités annuelles allouées par les Communes, aux personnes affectataires des Eglises Communales, qui en assurent le gardiennage. Il rappelle que le gardiennage de l'Eglise de Chandai est effectué par un prêtre non résidant. Il précise que les services de la Préfecture lui ont confirmé qu'aucune revalorisation n'est intervenue en 2015 et que par conséquent les montants indiqués dans la circulaire du 22 mai 2014 restent applicables. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- Décide le versement d'une indemnité de gardiennage de l'Eglise au titre de l'année 2015,**
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget principal « 325 Commune », sur l'exercice 2015, à l'imputation 6282 du chapitre 011,**
- Fixe le montant de cette indemnité annuelle à 119.55 €uros, pour l'année 2015,**
- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer le versement de cette indemnité à l'association diocésaine de Sées - Paroisse Saint Martin en Ouche, 30 rue des Emangeards, 61300 L'AIGLE, pour l'année 2015 et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le **20 novembre 2015**,
Le Maire,

Serge GODARD

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **20 novembre 2015**.*

| | | | | | |
|--|-----------|-----------|--|--|--|
| COMMUNE DE CHANDAI | | | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL | | |
| REPUBLIQUE FRANCAISE | | | | | |
| DEPARTEMENT DE L'ORNE | | | <p>L'an deux mil quinze, le 13 novembre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAI, Mme Magdaléna LIVET, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON, M. Kévin BINAGOT.</p> | | |
| Nombre de Conseillers | | | | | |
| En exercice | Présents | Votants | <p>Absents : M. Thierry LESOURD, Mme Virginie VANNIER, M. Cyril CRESPIN</p> <p>M. Christophe MOITEAUX a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Observations : Mme Martine YVON est arrivée à 20H40 et n'a pas pris part aux délibérations 2015/52 et 2015/53, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE a quitté la salle à 22H25 et n'a pas pris part aux délibérations 2015/59, 2015/60 et 2015/61.</p> | | |
| 15 | 11 | 11 | | | |
| Date de Convocation | | | <p>06 novembre 2015</p> | | |
| | | | | | |
| <p>Délibération N° 2015/52</p> | | | <p align="center">Encaissement d'un chèque en règlement du sinistre du 24 01 2015 sur le budget principal 325</p> | | |
| <p>Affichée le 20 novembre 2015</p> | | | | | |

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le 24 janvier dernier, un automobiliste a percuté le lampadaire - point 06-05. Il précise que le coût du remplacement de ce lampadaire est de 3903 € HT, soit 4 683.50 € TTC. Il ajoute que l'assurance GROUPAMA a déjà indemnisé la commune, d'une partie, pour un montant de 3887.06 € et présente un deuxième chèque de 139 € relatif à l'obtention du recours à l'encontre de l'automobiliste responsable.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'encaissement de ce chèque.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- **Décide d'accepter l'encaissement de ce deuxième chèque de 139 €, émanant de GROUPAMA,**
- **Charge Monsieur Le Maire de l'encaisser sur le budget principal 325, exercice 2015, à l'imputation 7788 produits exceptionnels divers du chapitre 77,**
- **Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le **20 novembre 2015**,
Le Maire,

Serge GODARD

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **20 novembre 2015**.*

| | | | | | |
|---|-----------|-----------|--|--|--|
| COMMUNE DE CHANDAI | | | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL | | |
| REPUBLIQUE FRANCAISE | | | | | |
| DEPARTEMENT DE L'ORNE | | | <p>L'an deux mil quinze, le 13 novembre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdaléna LIVET, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON, M. Kévin BINAGOT.</p> <p>Absents : M. Thierry LESOURD, Mme Virginie VANNIER, M. Cyril CRESPIN</p> <p>M. Christophe MOITEAUX a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Observations : Mme Martine YVON est arrivée à 20H40 et n'a pas pris part aux délibérations 2015/52 et 2015/53, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE a quitté la salle à 22H25 et n'a pas pris part aux délibérations 2015/59, 2015/60 et 2015/61.</p> | | |
| Nombre de Conseillers | | | | | |
| En exercice | Présents | Votants | | | |
| 15 | 12 | 12 | | | |
| Date de Convocation | | | | | |
| 06 novembre 2015 | | | | | |
| Délibération N° 2015/55 | | | Projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Orne | | |
| Affichée le 20 novembre 2015 | | | | | |

Monsieur Le Maire donne lecture, au Conseil Municipal, d'un courrier du 13 octobre 2015, de Madame Isabelle DAVID, Préfet de L'Orne, demandant, conformément à la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, de se prononcer sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Orne.

Monsieur Le Maire présente le fascicule « projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Orne ». Il détaille tout particulièrement les points concernant la CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche dont fait partie la Commune de Chandai ainsi que ceux concernant la CDC du canton de la Ferté Fresnel. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la fusion entre la CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche et la CDC du Canton de la Ferté Fresnel.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- **Donne un avis favorable sur la fusion entre la CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche et la CDC du Canton de la Ferté Fresnel, telle que présentée dans le fascicule « projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Orne »,**
- **Prend note qu'après fusion, la population de cet EPCI serait de 25831 habitants,**
- **Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le **20 novembre 2015**,
Le Maire,

Serge GODARD

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **20 novembre 2015**.*

| COMMUNE DE CHANDAI | | | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---------------|-------------|--|----------|------------|---------|-------------|---------|----------|-------------------|------------|--------|---------|----------|--------|---------------|----------|---------|---------|
| REPUBLIQUE FRANCAISE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| DEPARTEMENT DE L'ORNE | | | L'an deux mil quinze, le 13 novembre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de Conseillers | | | Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdaléna LIVET, M. Guy BOUILLAUT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON, M. Kévin BINAGOT. | | | | | | | | | | | | | | | | |
| En exercice | Présents | Votants | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 15 | 12 | 12 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Date de Convocation | | | Absents : M. Thierry LESOURD, Mme Virginie VANNIER, M. Cyril CRESPIN M. Christophe MOITEAUX a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Observations : Mme Martine YVON est arrivée à 20H40 et n'a pas pris part aux délibérations 2015/52 et 2015/53, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE a quitté la salle à 22H25 et n'a pas pris part aux délibérations 2015/59, 2015/60 et 2015/61. | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 06 novembre 2015 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Délibération N° 2015/56 | | | <h2 style="text-align: center;">Eclairage Public</h2> <h3 style="text-align: center;">Rue De La Gibonnière</h3> | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Affichée le 20 novembre 2015 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Monsieur Le Maire rappelle, au Conseil Municipal, les travaux de création de l'éclairage public rue de la Gibonnière qui ont eu lieu en 2009. Or, suite à un pourrissement prématuré anormal de deux poteaux et suite à l'expertise de la société d'assurance, il a été procédé dans les meilleurs délais à la dépose complète de l'éclairage public pour éviter tout danger. Une action en justice, à la demande de la Commune de Chandai, a été conduite par Maître BOSQUET, avocat, à l'encontre de l'entreprise qui a installé ces poteaux. Le procès vient d'avoir lieu et l'entreprise a été condamnée à rembourser le prix de ces travaux à la Commune de Chandai. Il convient maintenant de réemployer ces fonds réinstaller l'éclairage public.</p> <p>Monsieur Le Maire indique que le montant de ces travaux étant inférieur à 25 000 € HT, conformément au Code des Marchés, la publicité et la mise en concurrence préalable ne sont pas obligatoires. Il ajoute qu'il a dressé un cahier des charges précisant les matériaux souhaités, la date limite de réception des devis soit le 13 11 2015 à 20H30 ainsi que la date de fin de chantier prévue le 28 février 2016. Il ajoute qu'il a demandé, sur la base de ce document, un devis à trois entreprises : Ets LAFITTE de Mortagne au Perche, CITEOS d'Alençon et PORTE ELECTRICITÉ de Aube. Il informe qu'à ce jour, il n'a reçu que deux devis comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Entreprise</th> <th>Adresse</th> <th>N° de devis</th> <th>Prix HT</th> <th>Prix TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PORTE Electricité</td> <td>61270 Aube</td> <td>095638</td> <td>24360 €</td> <td>29 232 €</td> </tr> <tr> <td>CITEOS</td> <td>61000 Alençon</td> <td>2015-154</td> <td>24300 €</td> <td>29160 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide les travaux de remplacement de l'Eclairage Public rue de la Gibonnière, - Décide de retenir le devis le moins disant, soit le devis n° 2015-154 de la société CITEOS pour un montant de 24 300 € HT, soit 29 160 € TTC, - Prend note que ces travaux seront réalisés début 2016 et seront mandatés sur l'exercice 2016, en section de fonctionnement, chapitre 011 imputation 61523 Entretien et réparation de voies et réseaux - Charge Monsieur Le Maire de signer le devis retenu et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 20 novembre 2015, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p> | | | | | Entreprise | Adresse | N° de devis | Prix HT | Prix TTC | PORTE Electricité | 61270 Aube | 095638 | 24360 € | 29 232 € | CITEOS | 61000 Alençon | 2015-154 | 24300 € | 29160 € |
| Entreprise | Adresse | N° de devis | Prix HT | Prix TTC | | | | | | | | | | | | | | | |
| PORTE Electricité | 61270 Aube | 095638 | 24360 € | 29 232 € | | | | | | | | | | | | | | | |
| CITEOS | 61000 Alençon | 2015-154 | 24300 € | 29160 € | | | | | | | | | | | | | | | |

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **20 novembre 2015**.*

DIVERS
TOUR DE TABLE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 novembre 2015

Portail de la salle polyvalente

Des devis ont été présentés mais en l'absence d'un cadre précis, il n'est pas possible de comparer des prestations et configurations complètement différentes. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour qu'un cahier des charges soit rédigé afin de pouvoir comparer des devis sur les mêmes bases.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014

A ce jour, le SAEP du PERCHER (syndicat d'alimentation en eau potable) n'ayant pas encore transmis le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable à la commune de Chandai, il n'est donc pas possible de délibérer. Légalement le SAEP est tenu de transmettre son rapport avant le 30 juin pour que la commune puisse prendre une délibération avant le 31 décembre de la même année.

4^{ème} révision du SROS Schéma régional d'Organisation des soins – PRS Projet Régional de Santé de Basse Normandie

Ce sujet n'a pas été débattu et Monsieur Le Maire informe qu'il sera inscrit lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal

Bureau des élections

- Monsieur Le Maire invite chaque Conseiller Municipal à participer à l'organisation du bureau de vote, **le 06 décembre prochain :**

L'organisation est la suivante :

| Horaires | nom des participants |
|---------------|---|
| 08H00 à 10H30 | VANDENBROUCKE Stéphanie, MOITEAUX Christophe, GANDAIS Sylvain |
| 10H30 à 13H00 | YVON Martine, CHATELLIER Frédéric, BINAGOT Kévin, |
| 13H00 à 15H30 | CAPPELAERE Magdaléna, BOUILLAULT Guy |
| 15H30 à 18H00 | GODARD Serge, MARECHAL Didier |
| dépouillement | GODARD Serge, MARECHAL Didier, BOUILLAULT Guy, CAPPELAERE Magdaléna |

le 13 décembre prochain :

L'organisation est la suivante :

| Horaires | nom des participants |
|---------------|---|
| 08H00 à 10H30 | VANDENBROUCKE Stéphanie, FAUSSABRY André, MOITEAUX Christophe |
| 10H30 à 13H00 | FAUSSABRY André, GANDAIS Sylvain, LESOURD Thierry |
| 13H00 à 15H30 | CAPPELAERE Magdaléna, BOUILLAULT Guy, CHATELLIER Frédéric |
| 15H30 à 18H00 | MARECHAL Didier, GODARD Serge |
| dépouillement | GODARD Serge, MARECHAL Didier, BOUILLAULT Guy, CAPPELAERE Magdaléna |

Travaux d'enfouissement réseau téléphonique route de Bourth

Ce sujet n'a pas été débattu car il n'y a plus d'urgence.

Monsieur Le Maire explique qu'afin d'apporter au plus vite le réseau orange au 21 route de Bourth où vient de se construire une nouvelle habitation, la société Orange a décidé d'implanter des poteaux qu'elle va prendre à sa charge. Ces poteaux resteront en place jusqu'à de prochains travaux d'effacement de réseaux, route de Bourth

Divers :

- Monsieur Le Maire donne lecture d'une lettre d'AFMTELETHON annonçant le passage, dans les mairies du Pays de L'Aigle, des clubs cyclotouristes du notre canton, le samedi 05 décembre 2015, pour recueillir les dons pour le Téléthon. Monsieur Le Maire indique qu'il sera présent pour les accueillir, dès 09 H20 et sollicite la présence d'un second membre du conseil municipal. Monsieur André FAUSSABRY se porte volontaire.

- Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier du CIAS des Pays de L'Aigle et de la Marche recrutant des bénévoles pour les opérations de collecte de la banque alimentaire qui se dérouleront le vendredi 27 et le samedi 28 novembre 2015 sur le territoire de la CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche. Pour toute inscription, un formulaire est à remplir et une convention avec le CIAS est à signer.

- Monsieur Le Maire informe que dans le cadre de la révision exceptionnelle des listes électorales, la Préfecture a demandé aux mairies d'ouvrir, le mercredi 30 septembre 2015, une permanence dont la durée ne saurait être inférieure à deux heures afin de recueillir les inscriptions sur les listes électorales. A cet effet, le jour demandé, il a été procédé à l'ouverture de la mairie de Chandai de 13H30 à 16H30.

Tour de Table :

- Monsieur Kévin BINAGOT déplore la vitesse excessive, rue des Masselins, de certains usagers et préconise l'implantation d'un stop.

- Monsieur Guy BOUILLAUT demande quelle est la suite donnée au projet de lotissement route de Bourth

- Monsieur Le Maire répond que les projets se feront en fonction du budget

- Monsieur Christophe MOITEAUX demande quelle est l'évolution du litige « du Chemin du Petit Moulin ».

- Monsieur Le Maire répond que suite au dernier jugement, la Commune de Chandai est condamnée à verser la somme de 6000 € mais il précise qu'il va faire appel.

- Monsieur Sylvain GANDAIS signale qu'il a été procédé à l'installation des Poubelles sur pied achetés dernièrement.

- Monsieur Le Maire informe que, dans le cimetière, la croix sur socle a été installée pour la toussaint.

- Monsieur Sylvain GANDAIS informe que les travaux rue de l'Allée Fleurie débuteront au premier semestre 2016.

La séance est levée à 22H55
Le Maire,

A Chandai, le 20 novembre 2015,
Le secrétaire de séance,

Serge GODARD

Christophe MOITEAUX

| | | | | | |
|---|-----------|-----------|--|--|--|
| COMMUNE DE CHANDAI | | | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL | | |
| REPUBLIQUE FRANCAISE | | | | | |
| DEPARTEMENT DE L'ORNE | | | <p>L'an deux mil quinze, le 13 novembre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdaléna LIVET, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON, M. Kévin BINAGOT.</p> <p>Absents : M. Thierry LESOURD, Mme Virginie VANNIER, M. Cyril CRESPIN</p> <p>M. Christophe MOITEAUX a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Observations : Mme Martine YVON est arrivée à 20H40 et n'a pas pris part aux délibérations 2015/52 et 2015/53, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE a quitté la salle à 22H25 et n'a pas pris part aux délibérations 2015/59, 2015/60 et 2015/61.</p> | | |
| Nombre de Conseillers | | | | | |
| En exercice | Présents | Votants | | | |
| 15 | 12 | 12 | | | |
| Date de Convocation | | | | | |
| 06 novembre 2015 | | | | | |
| Délibération N° 2015/54 | | | Redevance assainissement du 2nd semestre 2015 versée par Eaux de Normandie | | |
| Affichée le 20 novembre 2015 | | | | | |

Monsieur Le Maire présente un chèque émanant de la société « Eaux de Normandie », 37 rue Raymond DUFLO, 76153 MAROMME CEDEX, pour un montant de **17 851.47 €** (dix sept mille huit cent cinquante et un euros et quarante-sept centimes) correspondant à la redevance assainissement **du second semestre 2015** et représentant le reversement de la surtaxe à la Commune de Chandai.

Il demande, au Conseil Municipal, l'autorisation d'encaisser ce chèque.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,
- Autorise Monsieur Le Maire à encaisser, sur le budget 327 assainissement, ce chèque de 17 851.47 € relatif à la redevance assainissement, à l'imputation 70611, chapitre 70.

- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le **20 novembre 2015**,
Le Maire,

Serge GODARD

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **20 novembre 2015**.*

| | | | | | |
|---|-----------|-----------|--|--|--|
| COMMUNE DE CHANDAI | | | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL | | |
| REPUBLIQUE FRANCAISE | | | | | |
| DEPARTEMENT DE L'ORNE | | | L'an deux mil quinze, le 13 novembre, à 20H30 , le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. | | |
| Nombre de Conseillers | | | | | |
| En exercice | Présents | Votants | Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdaléna LIVET, M. Guy BOUILLAUT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON, M. Kévin BINAGOT. | | |
| 15 | 11 | 11 | | | |
| Date de Convocation | | | Absents : M. Thierry LESOURD, Mme Virginie VANNIER, M. Cyril CRESPIN M. Christophe MOITEAUX a été désigné en qualité de secrétaire de séance . Observations : Mme Martine YVON est arrivée à 20H40 et n'a pas pris part aux délibérations 2015/52 et 2015/53, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE a quitté la salle à 22H25 et n'a pas pris part aux délibérations 2015/59, 2015/60 et 2015/61. | | |
| 06 novembre 2015 | | | | | |
| Délibération N° 2015/53 | | | Encaissement d'un chèque en règlement du sinistre du 01 07 2015 sur le budget principal 325 | | |
| Affichée le 20 novembre 2015 | | | | | |

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'orage du 1^{er} juillet dernier a détruit la carte unité centrale d'un feu tricolore route de Paris. Il ajoute que la remise en état du feu tricolore a coûté 1 902.70 € HT, soit 2 283.24 € TTC et que ce sinistre a été déclaré auprès de l'assurance GROUPAMA.

Il présente un chèque de 1050.97 € émanant de l'assurance GROUPAMA représentant le coût de la remise en état du feu tricolore sur lequel est appliqué :

- un coefficient de vétusté,
- une non prise en charge du prix du parafoudre, de la batterie 12 volts et de l'accumulateur,
- la soustraction de la franchise de 277.50 €.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'encaissement de ce chèque.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- **Décide d'accepter l'encaissement de ce chèque de 1050.97 €, émanant de GROUPAMA,**
- **Charge Monsieur Le Maire de l'encaisser sur le budget principal 325, exercice 2015, à l'imputation 7788 produits exceptionnels divers du chapitre 77,**
- **Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le **20 novembre 2015**,
Le Maire,

Serge GODARD

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **20 novembre 2015**.*